

Délibération n° 2026-19 : Vote du compte financier unique 2025 du budget général

A l'unanimité (39 voix POUR), le conseil communautaire :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget général de la communauté de communes du Bassin Auterivain,
ARRETE le Compte Financier Unique 2025 du budget général de la communauté de Communes du Bassin Auterivain comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	11 746 519.47 €
Recettes	14 373 457.21 €
Résultat de l'exercice	2 626 937.74 €
Excédent/déficit antérieur reporté	2 172 519.87 €
Résultat cumulé de fonctionnement	4 799 457.61 €

Section d'investissement :

Dépenses	4 372 094.44 €
Recettes	3 187 208.63 €
Résultat de l'exercice	- 1 184 885.81 €
Excédent/déficit antérieur reporté	6 940 465.30 €
Solde cumulé d'exécution d'investissement	5 755 579.49 €

Ensemble

Dépenses	16 118 613.91 €
Recettes	17 560 665.84 €
Résultat de l'exercice	1 442 051.93 €
Excédent/déficit antérieur reporté	9 112 985.17 €
Résultat cumulé	10 555 037.10 €

Restes à réaliser :

Dépenses	204 440.62 €
Recettes	497 684.17 €
Solde des restes à réaliser	293 243.55 €

Délibération n° 2026-20 : Vote du compte financier unique 2025 du budget Collecte et Valorisation des déchets

A l'unanimité (39 voix POUR), le conseil communautaire :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget Collecte et Valorisation des déchets de la communauté de Communes du Bassin Auterivain,

ARRETE le Compte Financier Unique 2025 du budget Collecte et Valorisation des déchets de la communauté de Communes du Bassin Auterivain comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	5 493 966.99 €
Recettes	6 747 712.41 €
Résultat de l'exercice	1 253 745.42 €
Excédent/déficit antérieur reporté	900 930.02 €
Résultat cumulé de fonctionnement	2 154 675.44 €

Section d'investissement :

Dépenses	812 929.97 €
Recettes	1 599 467.38 €

Résultat de l'exercice	786 537.41 €
Excédent/déficit antérieur reporté	1 082 559.86 €
Solde cumulé d'exécution d'investissement	1 869 097.27 €

Ensemble

Dépenses	6 306 896.96 €
Recettes	8 347 179.79 €
Résultat de l'exercice	2 040 282.83 €
Excédent/déficit antérieur reporté	1 983 489.88 €
Résultat cumulé	4 023 772.71 €

Restes à réaliser :

Dépenses	79 024.52 €
Recettes	61 808.30 €
Solde des restes à réaliser	- 17 216.2 2€

Délibération n° 2026-21 : Vote du compte financier unique 2025 du budget ZAE ERIS

A l'unanimité (39 voix POUR), le conseil communautaire :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget ZAE ERIS de la communauté de Communes du Bassin Auterivain,
ARRETE le Compte Financier Unique 2025 du budget ZAE ERIS de la communauté de Communes du Bassin Auterivain comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	565 038.74 €
Recettes	565 038.74 €
Résultat de l'exercice	0 €
Excédent/déficit antérieur reporté	0 €
Résultat cumulé de fonctionnement	0 €

Section d'investissement :

Dépenses	505 838.74 €
Recettes	563 005.14 €
Résultat de l'exercice	57 166.40 €
Excédent/déficit antérieur reporté	- 260 179.96 €
Solde cumulé d'exécution d'investissement	- 203 013.56 €

Ensemble

Dépenses	1 070 877.48 €
Recettes	1 128 043.88 €
Résultat de l'exercice	57 166.40 €
Excédent/déficit antérieur reporté	-260 179.96 €
Résultat cumulé	-203 013.56 €

Délibération n° 2026-22 : Vote du compte financier unique 2025 du budget ZAE ATHENA

A l'unanimité (39 voix POUR), le conseil communautaire :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget ZAE ATHENA de la communauté de Communes du Bassin Auterivain,
ARRETE le Compte Financier Unique 2025 du budget ZAE ATHENA de la communauté de Communes du Bassin Auterivain comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	481 892.90 €
Recettes	481 892.90 €
Résultat de l'exercice	0 €
Excédent/déficit antérieur reporté	69 090.08 €

Résultat cumulé de fonctionnement	69 090.08 €
-----------------------------------	-------------

Section d'investissement :

Dépenses	503 566.52 €
Recettes	473 951.56 €
Résultat de l'exercice	- 29 614.96 €
Excédent/déficit antérieur reporté	- 45 112.06 €
Solde cumulé d'exécution d'investissement	- 74 727.02 €

Ensemble

Dépenses	985 459.42 €
Recettes	955 844.46 €
Résultat de l'exercice	- 29 614.96 €
Excédent/déficit antérieur reporté	- 45 112.06 €
Résultat cumulé	- 74 727.02 €

Délibération n° 2026-23 : Vote du compte financier unique 2025 du budget Office du Tourisme Intercommunal

A l'unanimité (39 voix POUR), le conseil communautaire :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget Office du Tourisme Intercommunal de la communauté de Communes du Bassin Auterivain

ARRETE le Compte Financier Unique 2025 du budget Office du Tourisme Intercommunal de la communauté de Communes du Bassin Auterivain comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	94 781.09 €
Recettes	115 007.52 €
Résultat de l'exercice	20 226.43 €
Excédent/déficit antérieur reporté	56 568.14 €
Résultat cumulé de fonctionnement	76 794.57 €

Section d'investissement :

Dépenses	3 848.33 €
Recettes	3 061.13 €
Résultat de l'exercice	- 787.20 €
Excédent/déficit antérieur reporté	51 551.36 €
Solde cumulé d'exécution d'investissement	50 764.16 €

Ensemble

Dépenses	98 629.42 €
Recettes	118 068.65 €
Résultat de l'exercice	19 439.23 €
Excédent/déficit antérieur reporté	108 119.50 €
Résultat cumulé	127 558.73 €

Restes à réaliser :

Dépenses	11 923.47 €
Recettes	0 €
Solde des restes à réaliser	- 11 923.47 €

Délibération n° 2026-24 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 au Budget Primitif du Budget Général 2026

A l'unanimité (40 voix POUR), le conseil communautaire :

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 au Budget Primitif du Budget Général 2026 tel que présenté.

Délibération n° 2026-25 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 au Budget Primitif du Budget annexe Collecte et Valorisation des déchets 2026

A l'unanimité (40 voix POUR), le conseil communautaire :

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 au Budget Primitif du Budget annexe Collecte et Valorisation des déchets 2026 tel que présenté.

Délibération n° 2026-26 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 au Budget Primitif du Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal 2026

A l'unanimité (40 voix POUR), le conseil communautaire :

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 au Budget Primitif du Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal 2026 tel que présenté.

Délibération n° 2026-27 : Renouvellement d'un emploi non permanent – Contrat de projet (poste de conseiller numérique France Services)

A l'unanimité (40 voix POUR), le conseil communautaire décide :

D'ADOPTER la proposition de Monsieur le Président de renouveler un emploi non permanent à temps complet pour exercer les fonctions de conseiller numérique France Services,

DE MODIFIER le tableau des emplois et des effectifs de la CCBA,

D'AUTORISER Monsieur le Président à ouvrir les crédits nécessaires au budget de la Communauté de Communes.

Délibération n° 2026-28 : Création de deux emplois à temps complet et mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

A l'unanimité (40 voix POUR), le conseil communautaire décide :

DE CREER un emploi permanent à temps complet pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques pouvant être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique relevant des cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux aux grades d'adjoint technique territorial ou adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe ou adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe,

DE CREER un emploi permanent à temps complet pour exercer les fonctions d'agent polyvalent de quai de transfert pouvant être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique relevant des cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux aux grades d'adjoint technique territorial ou adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe ou adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe,

D'AUTORISER le recrutement d'un contractuel sur ces emplois permanents dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire,

DE MODIFIER le tableau des effectifs de la CCBA,

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au BP 2026 sur le chapitre 012.

Délibération n° 2026-29 : Mise à disposition de bâtiments et de personnel pour le service petite enfance, enfance, jeunesse – Remboursement des charges supplétives au titre de l'année 2025 / Approbation des annexes 4 des conventions avec les communes et les syndicats

A l'unanimité (40 voix POUR), le conseil communautaire :

APPROUVE le montant des charges supplétives à reverser par la CCBA au syndicat des Coteaux, au syndicat du Rieutarel et aux communes d'Auragne, Cintegabelle, Gaillac-Toulza, Grépiac, Lagardelle-sur-Lèze, Miremont, Venerque et Le Vernet au titre de l'année 2025, tel que présenté ci-dessus et selon les annexes ci-jointes,

DEMANDE aux syndicats et aux communes concernées de délibérer à leur tour dans des termes concordants.

Délibération n° 2026-30 : Versement de subventions de fonctionnement à la crèche associative Les Petits Canailous de Lagardelle-sur-Lèze pour 2026 et 2027

A l'unanimité (40 voix POUR), le conseil communautaire :

APPROUVE le versement d'une subvention annuelle à la crèche associative de Lagardelle sur-Lèze, Les Petits Canailous, d'un montant total de 45 000 € par an, soit 20 000 € par an au titre de la subvention de base et 25 000 € par an au titre d'un soutien financier exceptionnel pour les années 2026 et 2027,

APPROUVE le versement exceptionnel, avant le vote du BP 2026, d'un acompte de 15 000 € sur la subvention de l'année 2026,

APPROUVE la convention d'objectifs pour la période 2026-2027 telle que proposée et annexée et autorise Monsieur le Président à la signer.

Délibération n° 2026-31 : Accord sur le projet de création de la Réserve naturelle régionale Confluence Garonne-Ariège

A l'unanimité (40 voix POUR), le conseil communautaire :

DONNE SON ACCORD pour la création de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) Confluence Garonne-Ariège sur un périmètre étendu à 875.2 hectares tel que proposé,

DONNE SON ACCORD pour la réglementation qu'il est proposé d'y appliquer,

DONNE SON ACCORD pour l'intégration à cette réserve des parcelles D0320, D0346, D0811, D0812, D0814, D1025, D1160, D1162 et D1164 dont elle est propriétaire,

DONNE UN AVIS FAVORABLE sur la candidature de l'association Nature en Occitanie pour assurer la gestion de cette RNR,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération n° 2026-32 : Délibération de principe pour une mise à disposition d'un local en vue de la création d'un restaurant solidaire associatif

A la majorité (38 voix POUR et 2 voix CONTRE), le conseil communautaire :

APPROUVE le principe d'une mise à disposition d'une partie du local de la CCBA, situé place Saint Roch à Auterive, en vue de la création d'un restaurant solidaire associatif,

ACTE l'engagement des membres du conseil communautaire à se prononcer ultérieurement sur une convention de mise à disposition finalisée après réalisation et présentation d'une étude complète du projet.